

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *21* DU *11* JANVIER 2016 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Organisation des Services des Vice-Présidences de la République du Burundi ;

Sur proposition du Deuxième Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Economiques à la Deuxième Vice-Président de la République :

- **Monsieur Pierre NIZIGIYIMANA**, en remplacement de Monsieur Gervais NGIRIRWA ;
- **Monsieur Gabriel KABURA**, en remplacement de Monsieur Joseph NTAKAMURENGA.

Article 2 : Sont nommés Conseillers au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives à la Deuxième Vice-Président de la République :

- **Monsieur Malachie Rashid NIRAGIRA**, en remplacement de Madame Delphine NIMBESHAHO ;
- **Monsieur Clément KIVUMVURI**, en remplacement de Monsieur Wilfrid NSABIMANA ;
- **Monsieur Médard MBAZABAHIZI**, en remplacement de Monsieur Salvator NTIBAZONKIZA.

Article 3 : Est nommée Chef Adjoint du Service chargé de la Gestion et de l'Administration à la Deuxième Vice-Président de la République :

Madame Emmanuelienne NZOHABONAYO, en remplacement de Madame Clotilde BANSUBIJEKO.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 11 janvier 2016,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE

